Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant l'adoption d'un acte qui ratifie une certaine convention conclue entre elle et la cité de Brantford, et pour d'autres objets, tel que recommandé dans le dix-septième rapport du comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

Sénat, CHAMBRE DE COMITÉ NO 8. Mardi, 28 mars 1893.

Le comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter

son dix-huitième rapport:

Votre comité à examiné la pétition des Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus en obtention d'un acte qui étende leurs pouvoirs corporatifs relativement à l'acquisition de propriétés immobilières pour les objets de leur société, et il a constaté qu'on n'a pas publié d'avis de cette pétition; mais comme la nécessité de la mesure s'est produite trop récemment pour qu'on ait pu publier les avis nécessaires, votre comité recommande de suspendre la cinquante-unième règle, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette absence de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD, Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Robitaille, secondé par l'honorable M. Angers, il

Ordonné, que la cinquante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition des Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus tel que recommandé dans le dix-huitième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que l'honoraire de deux cents piastres payé au greffier du Sénat par Joshua Nicholas Filman, lors de la présentation de sa pétition pour obtenir un acte de divorce d'avec sa femme Emma Matilda Filman, lui soit remboursé moins les frais encourus.

L'ordre du jour, appelant la troisième lecture du bill (U), intitulé: " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Chemins de fer," ayant été lu,

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois, maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit:

Page 2, ligne 29, après "fer" insérez : "tant qu'il sera mis en mouvement et

exploité au moyen de l'électricité."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posé, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.